



## Un projet de réglementation pour la valorisation des plantes aromatiques, médicinales et cosmétiques de Polynésie

Justice

05/11/2021 à 14:40



*(Crédit photo : Présidence de la Polynésie française)*

Suite au colloque international des plantes aromatiques et médicinales (CIPAM) organisé en novembre 2018 en Polynésie française, le ministère en charge de l'agriculture avec l'appui de ses services techniques, a passé commande d'une étude auprès de Maître Isabelle Robard, avocate spécialisée, en vue d'adapter la réglementation polynésienne dans le but de développer la production et la commercialisation des plantes à usage aromatique, médicinaux et cosmétiques.



(Crédit photo : Présidence de la Polynésie française)

L'étude est aujourd'hui arrivée à terme et plusieurs réformes réglementaires ont été proposées (création d'une commission Plantes et Pharmacopées de Polynésie française, définir un statut de paysan-herboriste, établir une liste de tradipraticiens agréés). Afin d'échanger sur ces propositions de réglementation et apprécier la suite qui pourrait y être donnée, la Vice-présidence, appuyée par la Direction de l'agriculture, organisait un séminaire ce 5 novembre de 8 heures 30 à 15 heures 30 au lycée hôtelier de Punaauia réunissant tous les acteurs concernés : administrations, professionnels de santé, tradipraticiens, scientifiques, associations, agriculteurs et entrepreneurs.

[Discours-Edouard-Fritch-Seminaire-plantes-aromatiques](#) [Télécharger](#)